

Zeitschrift: Die Eisenbahn = Le chemin de fer
Herausgeber: A. Waldner
Band: 4/5 (1876)
Heft: 16

Artikel: Exposition universelle à Paris en 1878
Autor: A.J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-4793>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

folgenden Bedingungen zulässig: Sämtliche Räume der Dachwohnungen dürfen nur im ersten Dachraume, nicht über den Kehlgebälken eingerichtet werden, — sie müssen von massiven oder doch ausgemauerten Fach- und Riegelwerkwänden umschlossen sein, — eine lichte Höhe von mindestens 2,7^m und zwar mindestens für die Hälfte der Fläche jeder einzelnen Räumlichkeit haben, — durch Fenster hinreichenden Zutritt von Luft und Licht erhalten.

Treppen.

30. Bei der Treppe ist neben genügender Breite auf hinreichend Luft und Licht zu achten und dieselbe als ein natürliches Ventilationsmittel des Hauses zu benützen.

Fenster.

31. Zahl und Grösse der Fenster kann kaum zu hoch gegriffen werden. Jeder Wohn- und Schlafräum muss mindestens ein bewegliches, nach Strasse oder Hof zu öffnendes Fenster haben.

Heizung.

32. Die Heizung darf keine Gefahr für die Gesundheit bieten, daher ist die Ofenheizung mit Klappenverschluss nie zu gestatten.

Küchen.

33. Küchen dürfen Luft und Licht nur durch eigene Fenster von aussen her, nicht aber aus anderen inneren Räumen erhalten.

Stallungen.

34. Stallungen und Futterkammern sind in Seitengebäude zu verweisen. Wenn Wohnungen sich über ihnen befinden, müssen sie gut ventilierbar sein. — Schweineställe sind aus dem Bereich der städtischen Wohnungen überhaupt zu verbannen.

* * *

Exposition universelle à Paris en 1878.

(Article antérieur, vol. III, Nr. 26, pag. 242.)

Il est question, depuis quelques jours, d'installer à Paris une Exposition universelle en 1878.

Bien que des solennités de ce genre ne soient pas encore éloignées de nous, et malgré l'Exposition de Vienne en 1873, celle de Philadelphie cette année, celle projetée à Rome, nous croyons qu'une grande Exposition à Paris, en 1878, ne saurait manquer de sérieux éléments de succès.

Elle affirmerait en outre l'ère de travail et de paix qui semble s'ouvrir devant nous, et donnerait au mouvement commercial et industriel de la France une impulsion vigoureuse, nécessaire dans la situation nouvelle de notre pays.

Du reste, l'expérience n'a-t-elle pas démontré que deux capitales, Paris et Londres, peuvent surtout installer avec fruit des manifestations de ce genre? Cela tient sans doute aux immenses ressources que ces deux grandes villes peuvent offrir aux visiteurs, cela tient beaucoup aussi à leur position géographique entre les deux continents. Quoi qu'il en soit, c'est là un fait heureux pour nous, et l'occasion semblerait très-heureusement choisie pour le mettre à profit.

Si l'on veut savoir d'ailleurs dans quelle mesure le produit de l'Exposition de 1867 a intéressé la France, notamment Paris, il suffit de parcourir le tableau qu'un économiste a dressé et que nous reproduisons ci-après:

L'Exposition de 1867, créée grâce à une subvention de 12 millions allouée par l'Etat et la ville de Paris, et avec l'appui d'un capital de garantie de 20 millions, a compté 52 000 exposants et a été visitée par 10 millions de personnes.

Ces 52 000 exposants ont supporté ensemble, pour leurs frais d'installation, une dépense totale évaluée à 20 000 000 fr.

Ils ont dépensé en outre, pour le séjour de leur famille, de leurs représentants ou d'eux-mêmes à l'Exposition, pendant dix mois, à raison d'une personne au moins à la fois, et de 100 fr. au moins par mois, soit pour dix mois: 1 000 fr., et, en totalité pour les 52 000 exposants: 52 000 000 fr.

Quant à la dépense effectuée par les visiteurs, on peut admettre tout d'abord que, sur les 10 millions de personnes entrées à l'Exposition de 1867, 5 millions provenaient de Paris et de la petite banlieue; 2 millions de la grande banlieue et

des départements voisins, et 3 millions enfin des départements éloignés et des nations étrangères.

Les frais des visiteurs de Paris et de la petite banlieue (5 000 000), transport au Champ de Mars, argent de poche, etc., sont évalués, en dehors du tourniquet, à 1 franc en moyenne par tête de visiteur, soit 5 millions de francs.

Les habitants de la grande banlieue et des départements voisins (2 000 000) avaient déjà plus de frais que la première série de visiteurs dont il vient d'être question: frais de transport, de nourriture, etc. On évalue la dépense de ces deux millions de visiteurs à 5 fr. par tête en moyenne, soit en totalité à 10 millions.

Les visiteurs venus des départements éloignés et de l'étranger (3 000 000) ont naturellement dépensé davantage encore.

Ces visiteurs ont séjourné en moyenne cinq jours chacun à Paris, et ils ont dépensé 20 francs par jour, ce qui n'est certes pas une appréciation exagérée. Il s'ensuit que chaque résident a dépensé 100 francs pour son séjour de cinq journées.

Ce qui donne pour les visiteurs appartenant à cette troisième et dernière série une dépense totale de 300 millions.

L'Exposition elle-même enfin, et la foule des entreprises accessoires qui se sont greffées sur cette colossale entreprise n'ont pas coûté moins de 30 000 000.

Total des dépenses dont l'Exposition de 1867 a été l'occasion, 417 millions.

Ajoutons à ce total, qui n'a pas besoin de commentaire, que les chemins de fer ont donné en 1867 un excédant de recettes de 53 millions.

Nous signalons avec empressement la nomination d'une commission d'études qui soumettra les mémoires et projets qui lui seront présentés à la commission supérieure des Expositions internationales, instituée par les décrets en date des 4 mars, 2 avril, 7 juillet 1870 et 3 janvier 1872.

Cette commission est composée, outre les ministres et les personnages officiels naturellement désignés, de MM. Duclerc, Feray (d'Essonne), de Soubeyran, de Talhouët, de Rothschild, du Sommerard, Sainte-Claire Deville, Gérôme, Guillaume, Meissonier, Lefuel et autres notabilités artistiques, commerciales et industrielles.

Avant même que l'exposition de Philadelphie soit ouverte, la décision que l'on pressentait, relativement à une Exposition universelle prochaine à Paris, vient d'être prise.

Le décret ci-après, publié à l'*Officiel* du 5 avril, fixe ainsi qu'il suit les dates de cette solennité:

„Le Président de la République française,

„Sur le rapport du Ministre de l'Agriculture et du Commerce

„Décrète:

„Art. 1^{er}. — Une Exposition universelle des produits agricoles et industriels s'ouvrira à Paris le 1^{er} mai 1878, et sera close le 31 Octobre suivant.

„Les produits de toutes les nations seront admis à cette Exposition.

„Art. 2. — Un décret ultérieur déterminera les conditions dans lesquelles se fera l'Exposition universelle, le régime sous lequel seront placées les marchandises exposées et les divers genres de produits susceptibles d'être admis.

„Art. 3. — Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce est chargé de l'exécution du présent décret.

„Fait à Versailles, le 4 avril 1876.

„M^{al} DE MAC-MAHON,

„duc DE MAGENTA.“

„Par le Président de la République:

„Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

„TEISSERENC DE BORT.“

Cette mesure est certainement opportune dans les conditions où se trouve actuellement la France et l'Europe, et c'est un honneur pour le Gouvernement français de l'avoir comprise. — Tous les amis des progrès industriels en général, et en particulier tous les amis de la France, ne peuvent manquer d'y applaudir.

Deux années nous séparent donc du moment de l'ouverture de cette grande manifestation pacifique. C'est juste le temps nécessaire pour que tous, gouvernements et particuliers, soient prêts, en se mettant à l'œuvre dès maintenant.

Pour nous, nous avons le ferme espoir que l'appel de la France sera entendu, et que l'Exposition qui se prépare sera digne en tout point de celles qui l'ont précédée.

Un décret inséré à l'*Officiel* du 5 avril nomme M. Krantz, sénateur, membre de la Commission supérieure des Expositions internationales.

A. I.

* * *

La Dynamite.

Après le terrible accident arrivé dans le port de Bremerhafen (Brême), par suite de l'explosion produite par la machine infernale Thompson, laquelle, comme tout le monde sait, était chargée de dynamite, une grande frayeur s'est emparée non seulement de l'Allemagne, dit la *Nouvelle Presse libre de Vienne*, mais on peut dire de toute l'Europe. Le transport de cet enfant terrible, c'est-à-dire de la dynamite, est devenu non seulement très-difficile mais presque impossible.

Le gouvernement autrichien préoccupé de cet état de chose, a délégué le docteur Charles Beckerheim, capitaine d'état-major de l'artillerie et professeur de chimie, pour étudier la question et pour s'assurer encore une fois si le transport de la dynamite était vraiment dangereux.

Après avoir fait des recherches et de nombreuses expériences, le capitaine Beckerheim est arrivé à la conclusion, que la dynamite par elle-même est la matière explosible la plus sûre pour être transportée qu'aucune des autres matières semblables; qu'il est complètement impossible qu'elle s'enflamme, une fois emballée dans les boîtes en bois, et que si quelque chose arrivait il faudrait l'attribuer à la négligence.

Les chemins de fer Austro-Hongrois ont transporté jusqu'à présent douze millions de kilogrammes de dynamite sans qu'il soit arrivé le moindre accident, et les deux fabriques de Zamky et Presbourg, sans compter tant d'autres, expédient tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'empire plus de cinq millions de kilogrammes sans qu'on ait eu à déplorer aucune perte. En Amérique et en Suède, pays où la dynamite est continuellement employée dans les mines, on a constaté, que, tout en étant plus économique et plus efficace, elle était aussi plus sûre, attendu qu'à tous ceux qui la manipulent journellement, il n'est arrivé jusqu'à présent aucun événement fâcheux. Peut-on dire la même chose de la poudre?

M. I.

* * *

Le Palais de Justice fédéral.

Nous nous sommes informés auprès de Mr. le Syndic de Lausanne si la communication de la commission de la société suisse des Ingénieurs et Architectes concernant le concours pour les plans de ce bâtiment soit bien arrivée à la Municipalité. Nous avons reçu une réponse affirmative et cette autorité s'en occupera dès que la question du Palais de Justice fédéral sera résolue en ce qui concerne le terrain. On ne peut pas ouvrir de concours avant que cette question préalable ne soit tranchée. La Municipalité sera certainement toute disposée à prendre en sérieuse considération les propositions de la société suisse des Ingénieurs et des Architectes pour le concours à ouvrir pour cet édifice.

Le Conseil communal de Lausanne dans sa séance du 7 Avril ne s'est pas encore décidé sur l'emplacement du Palais de Justice.

* * *

Vereinsnachrichten.

Société vaudoise des Ingénieurs et Architectes.

Notre Société a été réunie le 12 ct. et s'est occupée du projet de règlement sur les concours. Nous avons arrêté un projet de rédaction qui s'écarte peu du projet de Zurich, mais cependant avec quelques variantes; nous vous en communiquerons sous peu le texte, lorsque nous aurons eu le temps de le rédiger.

Zürcherischer Ingenieur- und Architekten-Verein.

Herr Bürkli referierte in der Sitzung vom 12. April über die Verhandlungen der Sitzung der Delegiertencommission des Schweizerischen Ingenieur- und Architekten-Vereins vom 8. April in Neuenburg.

Herr Alb. Müller, Architect, hatte eine Ausstellung seiner italienischen Reisetudien veranstaltet und erklärte dem Verein die aufgelegten Originalaufnahmen.

Referat vom Stadtbaumeister Geiser über die Gemüsehalle unter Darlegung des Standpunktes der städtischen Behörden, welche die Gemüsehalle auf den Limmatfluss, der zu dem Ende hin überbaut werden soll, längs dem Schiffequai in Aussicht nehmen. In der Discussion wurden mehrere andere Plätze vorgeschlagen und vom Verein in Form eines Beschlusses mit überwiegender Mehrheit die Ansicht aufgestellt, dass die Limmat nicht überbaut, sondern freigehalten werden möchte.

Im Weiteren wurde die Anregung gemacht, unter den Mitgliedern eine Concurrenz von Projecten für das Placement der Gemüsehalle zu eröffnen, wohl mit Rücksicht darauf, dass bis jetzt noch kein allgemein befriedigendes Project aufgestellt worden sei. Diese Projecte sollen in der Sitzung vom 3. Mai vom Verein beurtheilt werden. Ueber die nähern Bestimmungen dieser Concurrenz in nächster Nummer.

* * *

Kleinere Mittheilungen.

Eidgenossenschaft.

Bern. Die s. Z. vom Bundesrathe aus Sachverständigen niedergesetzte Commission zur Begutachtung des Bauprogramms für das neue eidg. Verwaltungsgebäude hat am 13. d. Mts. ihre zweite Sitzung gehalten und das nun abgeänderte Programm gutgeheissen, so dass nach dessen Genehmigung durch den Bundesrath demnächst die Ausschreibung zur Einreichung von Concurrenzplänen erfolgen kann. Ueber diese letztern wird dann die gleiche Commission als Preisgericht ihr Urtheil abgeben. N.Z.Z.

Zürich. Eine Einsendung im „Winterth. Landb.“ aus Dätwil macht auf die Nothwendigkeit einer Thurcorrection in jener Gegend aufmerksam. Es seien schon vor circa 20 Jahren diessfällige Gesuche an die Regierung abgegangen, bis heute sei aber nichts gethan worden. Mit verhältnissmässig geringen Kosten könnte durch einen kurzen Durchstich eine grosse Strecke Landes gewonnen und gesichert werden. Die Eingriffe der Thur sind in Folge der vorherrschenden nassen Witterung in besorgniserregender Weise fortgeschritten, die Gefahr wird immer grösser und je weiter hinaus die Correction geschoben wird, desto bedeutender werden auch die Kosten. Der Einsender wünscht, es möchte die Regierung die Initiative ergreifen und die technischen Vorarbeiten vornehmen lassen, auf Grund welcher dann allfällige Differenzen zwischen dem Staat und den Gemeinden, resp. Privaten ausgeglichen werden könnten.

Eisenbahnen.

Gotthardtunnel. Fortschritt der Bohrung während der letzten Woche: Göschenen: 26,2 M. Airola: 12,5 M. Total: 38,7 M., mithin durchschnittlich per Tag 5,5 M.

Auf der Seite von Airola ist der regelmässige Gang der Compressoren in Folge des Sturmes unterbrochen worden; ferner wurde der 16. April zur Festsetzung der Tunnelachse verwendet.

Nordostbahn. In Paris wurde am 12. d. zwischen der Direction des Comptoir d'escompte de Paris für dieses und eine Anzahl von demselben vertretenen Bankhäuser und Capitalisten einerseits und einer Abordnung der Direction der schweizer. Nordostbahn andererseits, unter Vorbehalt der Ratification der Verwaltungsräthe, ein Anleihevertrag über effektiv 42 Millionen Franken unterzeichnet, zur Deckung des restirenden Capitalbedarfes der Nordostbahn für den Bau neuer Linien in den Jahren 1876 bis 1881, einschliesslich des Auskaufes der Obligationen von Zürich-Zug-Luzern und Bülach-Regensberg.

B.

— Die Schienenverbindung zwischen der Nordostbahn bei Sulgen und den Vereinigten Schweizerbahnen bei Gossau rückt ihrer Vollendung entgegen. Letzter Tage ist die Locomotive von Gossau her bis Hauptweil vorgerückt.

B.

Centralbahn. — Expropriationen für den Rangirbahnhof. — In dem Expropriationsprozeesse, welcher zwischen der Centralbahn und der Stadtgemeinde Basel wegen des Rangirbahnhofs auf dem Wolfelde gewaltet hat, ist vom Bundesrath erkannt worden:

1) Die Centralbahngesellschaft ist pflichtig, an die Stadtgemeinde Basel zu bezahlen: a) für 32 220 □' Land Fr. 28 000, sammt Zins à 5% von Inangriffnahme des Abtretungsobjectes an; b) für Verlust des Weges von der St. Jacobsstrasse aus zum Gottesacker Fr. 6 905, sammt Zins à 5% seit 31. März 1875; c) für Verhinderung der Benützung des Gottesackers vom 21. September 1874 bis 20. Februar 1875 Fr. 1 000, sammt Zins à 5% seit 21. September 1874.

2) Die weiteren Forderungen der Stadtgemeinde sind abgewiesen. — 3) Die Fr. 395. 10 Cts. betreffend Instructionskosten werden aus dem Baarvorschusse der Centralbahn berichtigt; es steht derselben jedoch das Recht zu, einen Viertheil derselben mit Fr. 98. 80 Cts. an der der Stadtgemeinde zukommenden Entschädigungssumme in Abrechnung zu bringen; die aussergerichtlichen Kosten sind wettgeschlagen, u. s. w.